

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	11
Nombre de votants :	13
Nombre de pouvoirs :	2

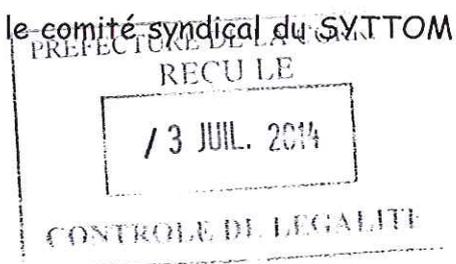
L'an deux mille quatorze et le 26 juin à 18H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 20 juin 2014, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Messieurs Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Daniel ESCURAT, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Jean-François LOGE, Patrice FARGE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Mesdames Michèle GUILLOU, Jeanine VIVIER, Christiane MONTEIL, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Messieurs Philippe JENTY, Bernard MIEL, Jean-Louis LAGEDAMON, Bernard ROUGE, Jean-François MICHON, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-Luc RONDEAU, Michel SAUGERAS, Hervé GOUTILLE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤



OBJET : N° 2014/06/11 : CREATION DE POSTE

RAPPORTEUR : Monsieur Michel PLAZANET

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité syndical le 26 juin 2013,

Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2014 en raison de l'évolution des missions de service public assurées par le SYTTOM 19.

Monsieur Michel PLAZANET propose aux membres du Comité Syndical la création de :

- 1 poste de Rédacteur permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine et le tableau des emplois comme suit :
- la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2014 comme suit :

CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteurs	Rédacteur	B	1	0
Adjoints administratifs territoriaux	-Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0
	- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
	-Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	1	1
	-Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	2	2
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien territorial	-Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1
TOTAL			7	4

Monsieur Michel PLAZANET, Secrétaire du SYTTOM 19, invite les membres du Comité Syndical à délibérer sur cette proposition.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 26 juin 2014



Le Président,

Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 03/07/2014 et publication ou notification du.....

